

**DECLARATION PREALABLE
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE AUMETZ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

10, rue de Wendel - BP 20176
57705 HAVANGE CEDEX

Affaire suivie par : Nadège KIEFFER

Tél : 03.82.86.65.75

Fax : 03.82.86.81.80

CADRE 1 : Déposée le 21/10/2024 Par : GLOBE ENERGY Représenté par : HADRI NOUREDINE demeurant : 107 QUAI DU DOCTEUR DERVAUX 92600 ASNIERES-SUR-SEINE pour : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES Installation de 16 panneaux photovoltaïques noires mates en surimposition à la toiture du bâtiment pour une surface de 29.12 m ² (puissance de l'installation : 6 Kwc). La destination de la production d'énergie est en revente de surplus sur un terrain sis : 3 Rue Antoine Pislar Références cadastrales : 02 0370	CADRE 2 : DECLARATION PREALABLE N° DP 057 041 24N0016 Surface de plancher : 0 m ² Nombre de logements :
--	--

**GLOBE ENERGY
HADRI NOUREDINE
107 QUAI DU DOCTEUR DERVAUX
92600 ASNIERES-SUR-SEINE**

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants.

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération en date du 25/02/2020.

Considérant le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS, AUMETZ, BOULANGE, FONTOY, HAVANGE, OTTANGE, ROCHONVILLERS et TRESSANGE approuvé par arrêté préfectoral en date du 23/12/2004, révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-SCRECC-UPR-159 en date du 30/09/2011 et par arrêté préfectoral n°2022-DDT-SRECC-UPR-15 en date du 15/11/2022

DECIDE

Article 1 : Les travaux sont autorisés pour le projet décrit dans la demande susvisée au cadre 1

Le 12.11.2024

Le Maire.



Le Maire-Adjoint délégué
à l'urbanisme et aux travaux

M. RENNIE

NB : Demande affichée en mairie en date du 12.11.2024

Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du 12.11.2024